



Communiqué de presse

Embargo: 01.12.2016, 9:15

20 Situation économique et sociale de la population

N° 0351-1612-10

Egalité pour les personnes handicapées: indicateurs 2014

Quelque 5% des personnes handicapées se sentent discriminées au travail en raison de leur handicap

Neuchâtel, 01.12.2016 (OFS) – **Les personnes handicapées participent largement au marché du travail, mais leur qualité de vie au travail est moins bonne que celle des autres travailleurs. Elles subissent en particulier davantage de discrimination et de violence au travail. Quelque 5% indiquent avoir été discriminées en raison du handicap durant les 12 mois précédant l'enquête. Ces résultats ressortent des indicateurs de l'égalité que l'Office fédéral de la statistique (OFS) publie jeudi en prévision de la Journée internationale des personnes handicapées le 3 décembre.**

Les indicateurs de l'égalité pour les personnes handicapées relatifs à l'activité professionnelle sont actualisés sur la base des données de l'enquête SILC 2014. Des informations sur la discrimination et la violence au travail tirées de l'enquête suisse sur la santé 2012 complètent le tableau. Les analyses portent sur la population en âge de travailler vivant en ménage privé.

Discrimination et violence au travail

Les personnes handicapées font davantage face à la discrimination et à la violence au travail que les personnes non handicapées. Selon l'Enquête suisse sur la santé 2012, 26% disent avoir été confrontés dans les 12 derniers mois à au moins une forme de discrimination ou de violence parmi les 9 formes étudiées (discrimination liée à l'âge, au sexe, à l'origine ou au handicap ; violence verbale ou physique, menaces, harcèlement moral ou sexuel). A titre de comparaison, ce chiffre est de 16% parmi les personnes non handicapées. Le handicap a été source de discrimination au travail pour 5% d'entre elles. C'est moins que le harcèlement moral et les intimidations (11%) et la discrimination liée à l'âge (8%) qui représentent les formes de violence et de discrimination les plus répandues parmi la population handicapée prise dans son ensemble.

Si l'on se concentre sur le groupe des personnes handicapées qui se disent fortement limitées dans les activités de la vie normale, la discrimination au travail liée au handicap augmente et atteint 16%. Elle constitue alors la forme de discrimination ou de violence la plus fréquente, devant la discrimination liée à l'âge et le harcèlement moral (10% chacun). Avec 34% faisant état d'au moins une forme de discrimination ou violence durant l'année écoulée, ce groupe apparaît comme le plus exposé à la discrimination et à la violence au travail.

Satisfaction, sécurité de l'emploi et charge liée au travail

La qualité de vie au travail des personnes handicapées est globalement moins bonne que celle des personnes non handicapées. Elles se disent moins satisfaites de leur travail que les personnes non handicapées, en particulier de leur revenu (valeurs moyennes de 6,9 versus 7,3 sur une échelle de 0 à 10) et de leurs conditions de travail (7,6 versus 8,0). Elles estiment aussi que leur emploi est moins sûr (7,6 versus 8,2). Elles sont surtout plus fréquemment épuisées après le travail ; elles ont donc moins d'énergie pour faire ce qu'elles aiment dans leur temps libre et pour assumer les obligations de leur vie privée (4,6 versus 5,4). Ces valeurs sont actualisées sur la base de l'enquête SILC 2014 et n'ont que peu évolué durant les dernières années.

Participation au marché du travail en général et selon le sexe

Les personnes handicapées participent largement au marché du travail, même lorsqu'elles sont fortement limitées dans les activités de la vie normale. Si 88% des personnes non handicapées sont actives professionnellement, c'est aussi le cas de 75% des personnes handicapées (valeurs 2014). En présence de fortes limitations, ce taux est encore de 50%. Les femmes handicapées ont un taux d'activité de 72%. C'est moins que les hommes handicapés (80%) ou que les femmes non handicapées (83%). Elles sont donc moins actives sur le marché du travail en raison à la fois du handicap et du fait d'être femmes.

Autres indicateurs actualisés

Les indicateurs relatifs aux conditions d'emploi formelles des personnes handicapées (position professionnelle et conditions de travail atypiques) ainsi qu'au bien-être ressenti dans différents domaines de la vie (satisfaction avec sa vie actuelle, sa situation financière, son logement etc.) ont également été actualisés sur la base des données de l'enquête SILC 2014.

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE
Service des médias

Personnes handicapées

Personnes qui indiquent avoir un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie normale. Les résultats présentés reposent uniquement sur les réponses des personnes de 15/16 à 64 ans vivant dans un ménage privé.

Sources

Les indicateurs de l'égalité pour les personnes handicapées reposent principalement sur les données de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC). Cette enquête a pour objectif d'étudier la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. SILC est réalisée chaque année par téléphone auprès d'environ 7'000 ménages privés comprenant 17'000 personnes.

Les informations sur la discrimination et la violence au travail sont tirées de l'Enquête suisse sur la santé (ESS). L'enquête suisse sur la santé fait partie intégrante du programme statistique pluriannuel de la Confédération et se déroule tous les cinq ans (1992, 1997, 2002, 2007, 2012). La récolte des données se fait, d'une part, par interview téléphonique et, d'autre part, par un questionnaire écrit. Les informations recueillies concernent en particulier l'état de santé et les comportements influant sur la santé.

.....

Renseignements:

Pascale Gazareth, OFS, Section Santé de la population, tél.: +41 58 463 69 53,
e-mail: Pascale.Gazareth@bfs.admin.ch
Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: komp@bfs.admin.ch

.....

Offre en ligne:

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2016-0420
La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch
Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

.....

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Aucun accès privilégié n'a été accordé pour ce communiqué.